



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2024

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2024**
- 2. Communications du bureau du Conseil Municipal**
 - 2.1 Représentations
 - 2.2 Courriers
- 3. Communications du Conseil administratif**
 - 3.1 Communications
 - 3.2 Réponses aux suspens du Conseil Municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**
 - 4.1 Rapport de la Toutes Commissions réunies, du 18 novembre 2024, Musée de la bande dessinée
 - 4.2 Rapport de la Commission Administration, statuts, règlements, du 5 novembre 2024, nouvelle version du règlement du Conseil Municipal
 - 4.3 Rapport de la Commission Environnement, agriculture, énergie, du 26 novembre 2024, recensement et diagnostic du patrimoine arboré et études de revitalisation des bassins d'eau
 - 4.4 Rapport d'information de la Commission Prévention, sécurité, du 2 septembre 2024, concernant le point de situation du quartier du Pommier et audition de l'état-major de la compagnie 45 des sapeurs-pompiers
 - 4.5 Rapport d'information de la Toutes Commissions réunies du 25 novembre 2024, Grands projets et projets connexes
- 5. Projets de délibérations**
 - 5.1 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement destiné à la réalisation du Musée de la bande dessinée dans la Villa Sarasin
 - 5.2 Délibération relative à la modification du règlement du Conseil Municipal
 - 5.3 Délibération relative à l'adoption du règlement du Fonds communal pour la transition écologique
 - 5.4 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de recensement et diagnostic du patrimoine arboré et études de revitalisation des bassins d'eau
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Grands travaux**
- 8. Motions : néant**
- 9. Résolutions : néant**
- 10. Questions des Conseillers municipaux**
- 11. Propositions des Conseillers municipaux**
 - 11.1 Autres propositions

12. Communications et divers

12.1 Agenda

12.2 Autres communications / Remarques

Personnes présentes :

Mmes et MM. - Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) *arrivée à 20h20*- Claude BAECHLER (GAG) - Gérard BISE (VERTS) - Alessia CAVALIERI (CENTRE) *arrivée à 20h25* - Jean-Claude CUDRE (PLR) - Regula ECKERT (VERTS) - Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Peta GIROD (CENTRE) - Patrick HULLIGER (INDEPENDANT) - Francine MAMIN-TISSOT (CENTRE) - Eliane MICHAUD ANSERMET (INDEPENDANTE) - Corinne MONNIER (GAG) – Marc PASCHE (PLR) - Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Thierry PONCET (VERTS) - Eric PORTIER (GAG) - Antonio PRIETO (VERTS) - Angelica PRUNCU CUTILE, Vice-Présidente (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH, Président (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) - Carole STUDER (VERTS) *arrivée à 19h45 – départ 21h45* – Valérie TISSOT-BUCHOUX, Secrétaire (PLR) - Oana TOPOR-POP (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
Mme Nathalie MACHERET, secrétaire en charge du Conseil Municipal

Excusé :

M. Saïd BOUCHARB (INDEPENDANT)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2024

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 11 novembre 2024.
Il n'y a pas de remarque.

Le Président passe au vote du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2024.

Celui-ci est approuvé par 22 "oui", 0 "non", 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil Municipal

2.1 Représentations :

Le Bureau a représenté le Conseil Municipal aux événements suivants :

- Inauguration de La Patinoire du Grand-Saconnex – samedi 16 novembre 2024
- Le Marché de Noël solidaire - week-end du 16 et 17 novembre 2024

2.2 Courriers à lire :

- Fête de Noël œcuménique 2024 - Fête de partage.
- Pétition Les Verts – Pour protéger la population contre le bruit et le trafic : des mesures d'accompagnement dès l'ouverture de la route des Nations » ; cette pétition sera traitée lors de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2025.
- Email du citoyen M. Mike Veil – lettre d'observation du PDCom.

Mme GIROD, M. CUDRE et Mme MICHAUD ANSERMET proposent de renvoyer au Conseil administratif cet email pour traitement.

Le Président passe au vote de renvoyer cet email au Conseil administratif :

Cette proposition est approuvée par 21 « oui, 2 « non » et 2 abstentions.

- Décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 novembre 2025.
- Mme Marcella CARUSO – objet : Sécurité des piétons et éclairage au parc de Délices.

Le Bureau propose de renvoyer ce courrier au Conseil administratif pour traitement.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

- Courrier de l'Association A3S

Mme MICHAUD ANSERMET propose de renvoyer ce courrier au Conseil administratif pour traitement ; le Président valide cette proposition.

M. BAECHLER propose de remettre ce courrier, très complet, en Commission Ad-hoc et ensuite de le renvoyer au Conseil administratif.

M. JIMAJA observe que, dans le cadre du PDCom, il y a déjà eu des réponses personnalisées à environ 85 courriers reçus. Il ajoute que le Conseil administratif a déjà un dossier complet à ce sujet.

Le Président passe au vote à savoir :

- « 1 » de renvoyer en Commission Ad-hoc
ou
- « 2 » de renvoyer au Conseil administratif pour traitement :

- 1. La proposition de renvoyer le courrier en Commission Ad-hoc est refusée par 4 « oui », 18 « non » et 2 abstentions.**
- 2. La proposition de renvoyer le courrier au Conseil administratif est approuvée par 19 « oui », 3 « non » et 3 abstentions.**

- Courrier de l'Association Mobilité Autrement, M. Claude Géles, concernant la consultation publique du PDCom du 30 octobre au 29 novembre 2024.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Communications

M. JIMAJA informe que pour l'évènement « Les Marronniers » il y a trois dates, dont le 3 janvier 2025 de 18h00 à 21h00 à la Maison des projets avec une exposition « les Marronniers ré ouvrons le dialogue ». La deuxième date est le 23 janvier 2025 de 14h00 à 18h00 sur site aux Marronniers avec des micros- trottoirs, dont le titre est « les Marronniers, quelle exemplarité ? » et finalement le samedi 8 février 2025 de 9h00 à 12h00 à la Maison des projets avec un circuit-atelier avec le titre suivant « Les Marronniers, comment vivre ensemble ? ». De plus, M. JIMAJA indique que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a un projet de passerelle sur son esplanade en prolongation du cours des Nobels, car les organisations internationales, pour des raisons de sécurité, ne souhaitent plus que certains espaces soient traversés ; des détails supplémentaires seront certainement communiqués en Commission. Finalement M. JIMAJA ajoute que concernant le catalogue du Fonds climat, il sera abordé tout à l'heure.

Mme PORTIER annonce qu'en septembre 2025, le site CMNet sera revu et corrigé et qu'il est actuellement en test sur la commune de Vernier. Mme PORTIER poursuit avec une information concernant les travaux qui ont débuté au Marais : elle signale que l'Etat va alléger la zone forestière en abattant 39 arbres et arbustes et ce, dans le but de laisser de la place aux autres espèces dites « remarquables » pour mieux se développer. De plus grâce au « Jarditroc » de l'Office Cantonale de la Nature (OCAN), il a été possible de récupérer (dans leur pépinière urbaine) une vingtaine d'arbres ; ce qui fait un total de 30 arbres au cimetière du Blanché.

D'autre part, Mme PORTIER précise que la décoration du tram derrière le massif en haut de la Place de Carantec est un clin d'œil pour marquer le futur passage de celui-ci. Quant au nouvel arbre de Noël, il se veut plus moderne. Finalement elle invite les citoyens à faire, sous le chêne du Pommier, une visite des cabanes de Lutins.

M. POMATTO indique que le 21 novembre dernier M. Jean-Marc COMTE a été élu pour remplacer M. Francisco BRADLEY au sein de la Fondation du Musée de la bande dessinée.

M. JIMAJA communique que le Conseil d'Etat a annoncé de nouvelles écoles dans les communes de Vernier, Onex et Grand-Saconnex. De plus, il indique que Le Grand-Saconnex s'est opposé au Marais, même si l'Etat a le droit de développer sa parcelle et peut en faire ce qu'il en veut. Toutefois, M. JIMAJA espère que les enjeux seront pris en considération pour en faire une zone forêt.

3.2 Suspens du Conseil Municipal

Mme PERROTIN DURET revient sur les informations de M. POMATTO concernant une demande de devis à une entreprise pour la mise en place de dallages lisses dans le quartier école du Pommier, et demande où cela en est ?

M. POMATTO confirme que la commune a mandaté une entreprise et précise qu'un devis a été demandé à l'Association Handicap Architecture Urbanisme (HAU).

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport de la Toutes Commissions réunies, du 18 novembre 2024, Musée de la bande dessinée
Le Président demande à Mme TISSOT-BUCHOUX de lire son rapport, elle n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET demande si la vente de la Villa à Aire ne fait pas concurrence au Musée de la bande dessinée, et si la Ville de Genève voulait s'approprier le projet.

Le Président répond que cette question n'a pas de lien avec le rapport qui vient d'être lu et suggère de poser cette question au point 5.1 au moment de la délibération.

M. BAECHLER demande pourquoi aucun point négatif ne ressort de ce rapport en contre balance aux points positifs énoncés.

Le Président, en tant que Président de la « Toutes Commissions réunies », confirme que le rapport a été accepté tel quel en plénière et qu'aucun ajout d'élément négatif n'a été demandé.

Le Président fait voter le rapport.

Celui-ci est accepté par 21 « oui », 0 « non », 4 abstentions.

4.2 Rapport de la Commission Administration, statuts, règlements, du 5 novembre 2024, nouvelle version du règlement du Conseil Municipal

Le Président demande à M. STEINER de lire son rapport, il n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président fait voter le rapport.

Celui-ci est accepté par 22 « oui », 0 « non », 3 abstentions.

4.3 Rapport de la Commission Environnement, agriculture, énergie, du 26 novembre 2024, recensement et diagnostic du patrimoine arboré et études de revitalisation des bassins d'eau

Le Président demande à Mme ECKERT de lire son rapport, elle n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

M. BISE désire savoir si l'inventaire inclut le parc où réside la mission permanente du Brésil.

Mme ECKERT indique que l'objet loué se trouve sur un terrain cantonal.

M. BISE pensait que le terrain était communal.

Le Président fait voter le rapport.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4.4 Rapport d'information de la Commission Prévention, sécurité, du 2 septembre 2024, concernant le point de situation du quartier du Pommier et audition de l'état-major de la compagnie 45 des sapeurs-pompiers

Le Président demande à Mme GIROD de lire son rapport ; Mme GIROD, après lecture, ajoute que ce dernier est succinct car le sujet est délicat. En effet, M. DESSIBOURG n'a pu dire que le strict minimum mais il va de soi qu'une démarche plus approfondie sera effectuée. De plus, elle regrette que l'approbation des procès-verbaux depuis 2022 soit à nouveau reportée à la prochaine séance.

Le Président ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET demande pourquoi la proposition de commissions conjointes avec la Commission Cohésion sociale n'a pas été organisée à ce jour.

Le Président indique que suite à plusieurs aléas, et au report de lecture du rapport de Mme GIROD depuis septembre 2024, la Commission conjointe n'a pas pu être convoquée.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au point suivant.

4.5 Rapport d'information de la Toutes Commissions réunies du 25 novembre 2024, Grands projets et projets connexes

Le Président demande à Mme TISSOT-BUCHOUX de lire son rapport ; elle n'a rien à ajouter.

La parole n'étant pas demandée le Président passe au point suivant.

5. Projets de délibérations

5.1 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement destiné à la réalisation du Musée de la bande dessinée dans la Villa Sarasin

Le Président fait voter l'entrée en matière de la délibération.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Le Président passe la parole à M. POMATTO qui commente la présentation projetée à l'écran, et annexée au présent procès-verbal.

Le Président ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET revient sur sa remarque énoncée au point 4.1 et s'interroge : la Maison de Zep, maison de maître que la Ville de Genève désire acheter, pourrait-elle faire concurrence au Musée de la bande dessinée ?

M. POMATTO revient sur le vote du Conseil Municipal de la Ville de Genève relatif à l'achat de la villa d'un montant de CHF 22 millions, pour en faire un lieu ouvert à la population. A ce jour, elle n'a aucune affectation spécifique. Dès lors, si cette délibération n'est pas acceptée ce soir un nouveau montage financier devra être fait. M. POMATTO doute que la Ville de Genève offrira à nouveau son support. Il ajoute que ce projet du Musée de la bande dessinée est soutenu par le Conseil d'Etat, qui souhaite étendre dans le canton les projets culturels.

Mme GIROD soutient ce projet car cela va changer l'image du Grand-Saconnex avec une nouvelle vision, et une structure dont les Saconnésiennes et Saconnésiens pourront profiter. Toutefois aujourd'hui, elle craint que la location pour les citoyens soit restreinte voire impossible, tout comme la location du théâtre du Pommier, pour lequel il existe un contrat de location entre le Conseil administratif et le théâtre le Douze dix-huit.

M. POMATTO convient que Mme GIROD n'a pas tort, mais informe que le théâtre le Douze dix-huit est disponible à la location, à un tarif élevé, certes, incluant l'obligation d'engager le régisseur qui supervise l'aspect technique.

Le Président rappelle que le sujet est le Musée de la bande dessinée et non sur le théâtre le Douze dix-huit. Il précise que la population aura accès audit musée durant les heures d'ouverture de celui-ci.

M. BAECHLER revient sur l'aspect financier et constate que sur 25 ans c'est un investissement conséquent pour la commune, malgré que cela soit légèrement spécifié dans la présentation des chiffres.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2024

M. POMATTO répond en citant à nouveau les chiffres vus en Commission et mentionne que si l'on prend en considération les frais, qui s'élèvent à plus de CHF 10 millions, il y aurait un amortissement sur 38,5 ans. De ce fait, CHF 150'000.- sur 25 ans est un bail profitable. Le coût de la rénovation de la villa est de CHF 347'000.- par an sur 30 ans, auxquels il faut ajouter CHF 6 millions pour la rénovation du bâtiment : cela est donc intéressant pour la commune ; les CHF 150'000.- par année étant donc relativement peu. En 2024 il y a eu entre CHF 70'000.- et CHF 75'000.- de frais de rénovation du bâtiment et il y aura CHF 25'000.- de recettes liées à la location.

M. EYA NCHAMA félicite Mme GIROD et M. BAECHLER pour leurs questions qui relèvent de la démocratie, toutefois ce Musée de la bande dessinée est un cadeau du ciel qui enrichira culturellement Le Grand-Saconnex, tout comme les entreprises. En effet, M. EYA NCHAMA, de par sa vision, tient à défendre les citoyens et l'avenir des enfants et souhaite que Le Grand-Saconnex ne soit pas une ville dortoir. Il demande donc au Conseil Municipal de voter « oui » à l'unanimité pour ce projet.

M. CUDRE afflue dans le même sens que Mme GIROD ; il indique qu'il s'abstiendra de voter car il aurait souhaité qu'une partie de la villa soit dédiée à des locaux communaux.

M. PONCET pense que le sport a reçu passablement de fonds et que la culture est en reste. De plus avec la venue du tram, bénéfique à la commune, le Musée de la bande dessinée touchera un large public, les Saconnésiennes et Saconnésiens en profiteront de multiples façons. Il rappelle que la commune du Grand-Saconnex soutient le BD Club de Genève depuis 1990 et que les manifestations de ce dernier à la ferme Sarasin ont rencontré un vif succès.

M. POMATTO indique, à titre anecdotique, que c'est à la ferme Sarasin que ZEP a exposé pour la première fois !

M. HULLIGER demande s'il y a toujours une cuisine dans cette villa.

M. POMATTO confirme qu'il y a une cuisine mais qu'elle n'est plus été utilisée depuis longtemps et que l'ancien locataire, à savoir PALEXPO SA, a repris tout son matériel.

M. HULLIGER informe qu'il a toujours été contre le rachat de la villa Sarasin.

M. BAECHLER revient sur l'aspect culturel au Grand-Saconnex et précise que l'ARENA, qui se trouve sur le territoire de la commune, en fait partie.

Mme MICHAUD ANSERMET ainsi que 3 membres du Conseil municipal demandent un vote nominal pour cette délibération.

Le Président demande à Mme TISSOT-BUCHOUX de lire la délibération.

Le Président fait voter nominalement la délibération :

| | |
|-------------------------|------------|
| Pascale ANDRIS BEAUBRUN | OUI |
| Claude BAECHLER | NON |
| Gérard BISE | OUI |
| Alessia CAVALIERI | OUI |
| Jean-Claude CUDRE | ABSTENTION |
| Regula ECKERT | OUI |
| Carla EDELENBOS | OUI |
| Cruz Melchor EYA NCHAMA | OUI |
| Peta GIROD | OUI |
| Patrick HULLIGER | NON |
| Francine MAMIN | OUI |
| Eliane MICHAUD ANSERMET | NON |
| Corinne MONNIER | ABSTENTION |
| Marc PASCHE | OUI |
| Claudine PERROTIN DURET | OUI |
| Thierry PONCET | OUI |
| Eric PORTIER | ABSTENTION |
| Antonio PRIETO | OUI |
| Angelica PRUNCU CUTILE | OUI |

| | |
|------------------------|-----|
| Carla RUTA | OUI |
| Carlos SINTADO | OUI |
| Matthieu STEINER | OUI |
| Carole STUDER | OUI |
| Valérie TISSOT-BUCHOUX | OUI |
| Oana TOPOR-POP | OUI |

Celle-ci est acceptée par 19 « oui », 3 « non », 3 abstentions.

5.2 Délibération relative à la modification du règlement du Conseil Municipal

Le Président fait voter l'entrée en matière de la délibération.

Celle-ci est acceptée par 23 « oui », 0 « non », 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

Mme MAMIN-TISSOT, au vu de son implication à la rédaction de ce nouveau règlement qui a été demandée aux chefs de groupe dont elle fait partie, considère que celui-ci doit encore être revu au niveau des termes exacts et de l'écriture inclusive qui avaient été demandés. De plus, elle soulève qu'il reste des coquilles : il y a deux fois l'article « compétences » Art. 27 et Art. 29 qui ont deux explicatifs différents, ce qui interroge Mme MAMIN-TISSOT. De plus, sous l'article Art. 26, elle avait suggéré que la parole au public soit demandée avant l'ouverture de la séance plénière et non à la fin, ce qui est déjà le cas actuellement. Concernant l'Art. 39, elle avait demandé de préciser que la motion orale est « simple et succincte » pour être traitée plus facilement lors d'une séance du Conseil Municipal. Elle conclut en soulignant qu'elle ne trouve pas respectueux que le titre de « Conseiller municipal-Conseillère municipale » soit relégué à « membres » du Conseil municipal.

Mme EDELENBOS, Présidente de la Commission Administration, statuts, règlement, déclare que la révision s'est plutôt portée sur les Art. 6 et Art. 85 concernant les naturalisations, ainsi que sur l'Art. 87 qui concerne les indemnités des Conseillers municipaux. Quant au langage non genré, il reste difficile à la lecture. Elle ajoute que c'est à Mme PORTIER, Conseillère administrative, d'apporter des explications à l'Art. 26. Enfin, elle relève la remarque concernant les motions orales et souligne qu'il y a parfois des situations exceptionnelles qui demandent à être prises en compte.

Mme PORTIER revient sur les Art. 27 et Art. 29 qui sont des chapitres traitant de la même compétence, la différence étant liée aux termes utilisés : « ordinaire » et « extraordinaire ».

Mme MICHAUD ANSERMET est d'accord avec les propos Mme MAMIN-TISSOT concernant les titres de Conseillères municipales et Conseillers municipaux qui ne doivent pas être réduits à « membres du Conseil municipal ». De plus il y encore beaucoup de passages qui ne sont pas clairs et elle propose de reporter ce vote à plus tard, considérant que le Conseil d'Etat refuserait certainement cette nouvelle version.

Mme MONNIER corrobore les propos de Mesdames MICHAUD ANSERMET et MAMIN-TISSOT concernant le manque de clarté des textes.

Mme MICHAUD ANSERMET ajoute qu'en plus d'un manque de clarté, certains termes utilisés dans le nouveau règlement sont incorrects.

Mme EDENLENBOS affirme que la Commission Administration, statuts, règlement s'est réunie deux fois et que le texte et les modifications ont été pleinement discutés. De ce fait, elle valide la mise au vote de ce nouveau règlement durant cette plénière.

Le Président demande à Mme PRUNCU-CUTILE de lire la délibération.

Le Président fait voter la délibération.

Celle-ci est acceptée par 16 « oui », 6 « non », 2 abstentions.

5.3 Délibération relative à l'adoption du règlement du Fonds communal pour la transition écologique

Le Président fait voter l'entrée en matière de la délibération.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion.

Mme EDELENBOS souhaite des éclaircissements entre les Art. 5 et Art. 9 concernant les indemnités des commissaires afin de connaître la différence entre les indemnités perçues lors d'une Commission ad-hoc et celles perçues lors d'une Commission du Conseil municipal.

M. JIMAJA répond à Mme EDELENBOS qu'une Commission du Conseil municipal se prononce sur un certain nombre d'éléments et qu'une Commission ad-hoc statue sur des éléments plus spécifiques. Quoi qu'il en soit, les membres de ces deux types de commissions reçoivent des indemnités identiques.

Le Président demande à Mme PRUNCU-CUTILE de lire la délibération.

Le Président fait voter la délibération.

Celle-ci est acceptée par 20 « oui », 0 « non », 4 abstentions.

5.4 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de recensement et diagnostic du patrimoine arboré et études de revitalisation des bassins d'eau

Le Président fait voter l'entrée en matière de la délibération après avoir évoqué deux coquilles qui seront corrigées.

Le Président fait voter l'entrée en matière de la délibération.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le Président demande à Mme TISSOT-BUCHOUX de lire la délibération.

Le Président fait voter la délibération.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

6. Propositions du Conseil administratif

M. JIMAJA indique qu'une Commission Environnement, agriculture, énergie est convoquée le 5 mai 2025 dont le sujet sera le Fonds climat, et ce afin d'avancer sur ce point qui reste en suspens au vu des élections municipales.

Mme PORTIER informe qu'une Commission Environnement, Agriculture, énergie, sera convoquée en janvier 2025 durant laquelle seront inviter les membres du Fonds de décoration, afin de faire le point sur l'œuvre « Le Nuage ».

M. POMATTO rappelle que la Commission Equipements publics aura lieu lundi 9 décembre 2024 dont l'ordre du jour portera sur la présentation et le crédit d'étude du Stade du Blanché, ainsi que sur l'appel d'offres pour un maître d'ouvrage du pilotage des travaux du Musée de la bande dessinée.

7. Grands travaux : néant

8. Motions : néant

9. Résolutions : néant

10. Questions des Conseillers municipaux

Mme TISSOT-BUCHOUX donne lecture des deux questions du public :

Mme Marceline SZABO a appris par les médias qu'un projet de tram appelé "Tangentiel" est actuellement en cours d'étude et demande à quel endroit est prévu son passage dans la commune. De plus elle demande pourquoi ce projet ne figure-t-il pas dans le PDCom ?

M. Mike VEIL demande si le Conseil administratif travaille avec le Conseil d'Etat sur la zone 5 et le Plan Guide et si le Conseil administratif peut garantir le principe des 3M c'est-à-dire: "Touche pas à mon Marais - Minimum de 60% de pleine terre et pas de Micro centralité".

M. JIMAJA répond que la commune ne participe pas à l'élaboration du Plan Guide selon la recommandation du Conseil Municipal.

De plus, suite à la demande de garantie de certains principes, M. JIMAJA informe que garantir est une chose mais pour cela il doit faire partie d'un Plan Directeur Communal. A noter que le PDCom n'est pas opposable aux tiers, ce qui veut dire qu'un propriétaire est en droit de valoriser son bien.

Mme MICHAUD ANSERMET a été approchée en tant que Présidente de l'Association des Locataires des immeubles du Quartier La Tour (ALIQT), par des habitants du chemin Taverney, car leur courrier à la commune est resté sans réponse. Ils lui ont demandé de transmettre leurs doléances afin de savoir pourquoi il n'y a plus de lumière au passage Bursinel et demandent si des éclairages sont prévus. Mme MICHAUD ANSERMET rappelle qu'au mois de septembre, elle avait déjà signalé qu'un des éclairages était défectueux.

Mme MONNIER demande pourquoi au carrefour de la Place De Carantec, aux feux en direction de Ferney, il y a une déviation de la voie de droite sur la voie de gauche, qui se rabat ensuite à nouveau sur la voie de droite ?

Mme PORTIER répond que c'est une mesure d'accompagnement de la ligne bus, afin que celui-ci puisse se réinsérer plus facilement sur sa voie ensuite.

M. PORTIER demande où en est le parking pour les cars à la route de Colovrex, car il n'a pas été contacté par le service technique comme prévu.

M. JIMAJA répond qu'il reviendra vers M. PORTIER concernant le parking pour les cars au Stade du Blanché.

M. PORTIER demande où en est la signalétique aux éco-points, car beaucoup de personnes sont anglophones et les indications ne sont pas bien comprises par ces derniers.

M. PORTIER indique qu'à la suite d'un reportage choc vu à la télévision, sur une chaîne française, qui indiquait que 200 tonnes de leurs déchets étaient exportées au Vietnam, il souhaiterait savoir ce qu'il en est de la traçabilité de nos déchets au Grand-Saconnex et en Suisse en général.

M. JIMAJA répond qu'il est difficile d'avoir ces informations de la part des recycleurs. Il propose éventuellement de faire une démonstration lors d'une Commission.

M. PORTIER demande si une révision de l'éclairage peut être faite au 11, chemin des Hérissons.

M. JIMAJA indique que le chemin des Hérissons est un chemin privé, néanmoins la commune peut intervenir. M. JIMAJA vérifiera et reviendra sur le sujet.

M. PORTIER demande si le nouvel éclairage mis en place au parc de la Mairie peut être revu et perfectionné, car au vu du terrain accidenté dans le parc, l'éclairage n'est pas adapté.

M. JIMAJA mentionne que l'éclairage du parc fait partie du Plan Lumière et que si cela pose un problème cela sera revu avec les Services industriels de Genève (SIG). Il ajoute que suite à un courrier reçu, des panneaux signalétiques pour cyclistes vont être placés en haut du parc afin que leur vitesse soit réduite.

M. PORTIER revient concernant l'études des panneaux solaires sur les bâtiments communaux et souhaiterait vraiment avoir une réponse.

M. JIMAJA informe que l'étude est en cours. Il ajoute que le Fonds Climat participe également à cette étude.

M. PORTIER indique que deux des éclairages du bâtiment des Délices sont en panne et demande la réparation de ceux-ci.

Mme GIROD avait entendu que Mme PORTIER avait indiqué qu'une séance d'écoute avec l'Association Face-à-Face devait avoir lieu le 17 octobre 2024 à 18h00. Cependant, elle n'a pas eu de retour à ce sujet et souhaite savoir si elle a eu lieu.

Mme PORTIER répond qu'il n'a été possible d'agender une réunion avec l'Association Face-à-Face en fin d'année dernière, mais que ladite réunion est reportée. Ceci sera discuté en Commission conjointe.

Mme CAVALIERI rapporte qu'il lui a été mentionné que des nuisances nocturnes, au croisement des chemins des Coudriers et du Pommier, dues à des véhicules motorisés qui roulaient souvent à vive allure mettaient en danger la population. Elle souhaite savoir si le Conseil administratif est au courant et si des mesures ont été prises ?

M. JIMAJA confirme que le Conseil administratif est informé de cette problématique et que cela a été relayé au Canton. Il ajoute que cette zone est également sur la Ville de Genève et que des radars mobiles, pour mesurer le bruit et la vitesse, ont été placés. Pour l'instant, la commune n'a pas reçu les rapports y relatifs.

Mme TISSOT-BUCHOUX demande si lors des travaux au Marais le cheminement va être revu, car actuellement lorsqu'il pleut le terrain est vite détremé et boueux.

Mme PORTIER va vérifier avec le service des parcs ce qui a été prévu dans ce chemin.

M. PONCET revient sur un ancien PV dans lequel une motion orale avait été faite en proposant un concept de vaisselle lavable lors de manifestations, avec un essai de location de vaisselle lors de la fête du 1er août 2024 et, souhaite savoir si cela a été fait et quels sont les résultats.

Mme PORTIER répond que les résultats étaient très positifs durant la fête des écoles et le 1er août 2024 ; elle ajoute que dès janvier 2025 il sera obligatoire de mettre en place de la vaisselle lavable lors d'évènements et que cela est déjà au budget.

M. JIMAJA confirme la réussite de ce dispositif de vaisselle lavable.

M. PONCET avait signalé il y a quelques temps que les panneaux dans les allées du jardin des plantes aromatiques n'étaient plus lisibles et demande la date de leurs changements.

Mme PORTIER informe que le changement est prévu idéalement au printemps 2025.

M. PONCET s'étonne qu'au chemin des Corbillettes, dans le Plan lumière, il est mentionné l'éclairage de trois passages pour piétons et demande, de ce fait, s'il est normal que l'éclairage du passage pour piétons au croisement du chemin de Bonvent soit manquant.

Concernant le développement de la parcelle de l'Etat au Marais, M. STEINER souhaite savoir si le Conseil administratif peut communiquer le numéro de parcelle ainsi que sa surface et demande quelle sera la perte de surface pour les habitants.

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Autres propositions

Mme CAVALIERI rappelle le danger du trou de l'ex parcelle de la mission d'Irak, à la hauteur du 193 route de Ferney. Malgré la fermeture du trottoir, certaines personnes empruntent tout de même ce passage, et elle demande qu'il soit mieux sécurisé et qu'une information claire soit mise en place afin d'informer les passants du danger.

M. JIMAJA répond que le Conseil administratif a également été alerté par un citoyen du risque d'effondrement de la chaussée. Toutefois il informe que cette chaussée est sous la responsabilité de l'Office cantonal du génie civil (OCGC), qui a été avisé, car il n'appartient pas à la commune d'effectuer des travaux ou de mettre des signalétiques spécifiques. M. JIMAJA rend attentif sur le fait que les personnes qui outrepassent des barrières le font à leurs risques et périls. Toutefois le Conseil administratif va demander à nouveau à l'OCGC d'indiquer clairement le risque d'effondrement, même si ce n'est pas réellement le cas.

Mme MAMIN TISSOT propose que le Conseil administratif demande à l'Etat quand ce trou sera rebouché avec une date effective.

M. JIMAJA indique que cette problématique est à bout touchant mais que tant qu'une signature devant notaire n'est pas effective, cela reste un statu quo. Il rappelle que cette parcelle est la propriété d'un état étranger et que ni l'Etat de Genève ni la Confédération n'ont les compétences requises pour intervenir. M. JIMAJA informe que ce trou sera bouché dès que l'accord sera signé.

Mme MAMIN TISSOT propose de déplacer la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2025, bien que le calendrier ait été approuvé, car elle a constaté que cette séance suivait le dimanche électoral du 23 mars 2025 et que les partis devaient se réunir.

12. Communications et divers

12.1 Agenda des manifestations

Mme GIROD rappelle qu'à titre exceptionnel, le Marché authentique de Saconnay se déplace à la Ferme Pommier, avec musique, brasero etc. Cette édition s'appelle « La Route des Epices » et ne durera qu'une soirée et non pas trois comme initialement prévu.

12.2 Autres communications / Remarques

Mme PORTIER demande aux responsables de fractions de venir vers elle après la séance afin de mettre à jour le local de votes des dates de 2025.

M. PASCHE annonce avec plaisir que lors de la coupe de KATA organisée le 24 novembre 2024 par le Centre de karaté et d'arts martiaux du Grand-Saconnex, à la salle de gym du Pommier, 10 clubs du canton étaient représentés mais c'est le club du Grand-Saconnex qui a remporté la coupe. Il précise que 17 médailles d'or ont été décernées au club du Grand-Saconnex sur 26. M. PACHE encourage les jeunes de la commune à rejoindre le club et remercie M. JIMAJA d'avoir été présent lors de cette journée.

M. JIMAJA souligne le bien-être qu'apportent les arts-martiaux aux jeunes et salue le travail fait par l'association et leurs bénévoles. Il salue également le dynamisme de cette association communale comme la plupart des associations que la commune accueille.

Mme GIROD félicite les services des Parc et de la Voirie pour les décorations de Noël de la commune, dont le magnifique arbre de Noël extrêmement contemporain qui orne la place de Carantec ainsi que les belles figurines en bas du Pommier. Elle a trouvé très mignon la référence au tram.

Mme TISSOT BUCHOUX est, quant à elle, enjouée de la référence au tram qui a fait une arrivée sans fracas, par contre elle préfère les sapins de Noël plus traditionnels.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance publique à 22h50.

La Secrétaire

Valérie TISSOT-BUCHOUX

Le Président

Yann SIMETH

Annexe : présentation du Musée de la bande dessinée



Historique des démarches

- En 2019, la Ville propose la Villa Sarasin pour recevoir le futur Musée de la BD ;
- Le projet et son développement sont présentés en Commission Culture, Finances et en Toutes Commissions Réunies à plusieurs reprises ;
- Un événement public a lieu en mai 2022 à la Villa Sarasin, sous forme d'ateliers, exposition et tables rondes participatives ;
- Un crédit d'études est voté par le CM en décembre 2022 ;
- Les statuts de la FMBD sont entérinés par le CM en décembre 2023.



Un projet porteur pour la Commune

- Rayonnement culturel de la Commune à l'extérieur de ses frontières ;
- Mise en valeur et rénovation du patrimoine historique communal ;
- Création d'un lieu public dans le périmètre Sarasin ;
- Elargissement de l'offre culturelle pour la population ;
- Financements externes pour la réalisation du projet (92%).

2



Conditions-cadre

Implications financières :

- La Commune, propriétaire, est Maître de l'Ouvrage et s'occupe de la gestion financière du projet ;
- Aucun emprunt est nécessaire, les factures seront réglées par la Ville, puis transmises au Canton et à la Fondation (FMBD) pour leur remboursement ;
- Mise à disposition de la Villa, pour une durée de 25 ans, moyennant un bail à loyer de CHF 150'000, compensé par une subvention ;

Entretien du bâtiment :

À charge de la Ville :

- Charges propriétaire : entretien du bâtiment, des installations techniques et des extérieurs.

À charge de la Fondation :

- Entretien courants locataire, installations muséales et équipements d'exploitations.

3

Participations financières

| Statut | Investisseur - Subventionneur | Montants versés à | | Total géré par |
|-----------------|---|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| | | Grand-Saconnex | Fondation | Grand-Saconnex |
| Entité publique | Etat de Genève | 5'000'000 | | 5'000'000 |
| Entité publique | Ville du Grand-Saconnex | 1'000'000 | | 1'000'000 |
| Entité publique | Autres contributeurs | 50'000 | | 50'000 |
| Entité privée | Loterie romande | | 3'200'000 | 3'200'000 |
| Entité privée | Fondation privée | | 2'000'000 | 2'000'000 * |
| Entité privée | Fondation pour le patrimoine bâti genevois | 600'000 | | 600'000 ** |
| Entité publique | Fonds intercommunal | 1'000'000 | | 1'000'000 *** |
| | Total - DG + Equipements d'exploitation | 7'650'000 | 5'200'000 | 12'850'000 |
| | dont entités publiques | 7'050'000 | soit 54.86 % du montant total | |
| | * Montant dédié aux aménagements intérieurs | | | |
| | ** Montant dédié à la rénovation patrimoniale de la Villa | | | |
| | *** Montant dédié aux équipements d'exploitation | | | |

4

